

MUNICIPALITÉ
DE SAINTE-ANNE-DE-SABREVOIS



AVIS PUBLIC

Le 8 juin 2022,

Avis est par la présente, donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, qu'une consultation publique aura lieu au sujet d'une demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 5 424 035, situé au 1174 route 133, concernant la construction d'un duplex qui aura pour effet de réduire une des marges avant à 7.26 mètres.

- Le règlement de zonage #401 prévoit à la grille des usages et des normes de la zone CR-2, une marge avant minimale de 10 mètres.
- Le règlement de zonage #401 prévoit à l'article 4.7, marges avant des terrains d'angle, que la marge de recul avant s'applique sur tous les frontages.

Conséquemment, il s'agit d'une dérogation de 2.74 mètres.

La période de consultation publique aura lieu :
Lundi le 4 juillet 2022 à 19h00
À la salle municipale de l'hôtel de ville de Sabrevois
Situé au 1218, route 133.

Lors de cette assemblée, le conseil statuera sur cette demande. Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à ce dossier.

MATHIEU SENÉCAL
Inspecteur en urbanisme

FREDY SERREYN
Directeur général